PROTOCOLE SANITAIRE 19 mai 2021



Préambule

Protocole sanitaire établit en tenant compte des recommandations sanitaires spécifiques de la Fédération Française de Gymnastique et du Ministère des sports transmises aux clubs affiliés le 14/05/2021 et mis à jour le 18/05/2021. Ce protocole sanitaire devra être appliqué pour une reprise des activités sur les deux sites d'entraînements, il pourra évoluer selon la situation sanitaire de déconfinement. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter, le cas échéant, le cadre d'organisation des activités.

CONDITIONS ORGANISATIONNELLES

1º Généralités

Afin de permettre une reprise d'activité dans les meilleures conditions et pour accueillir à nouveau les licenciés, le club s'adapte aux contraintes sanitaires en respectant les règles, pour que chaque groupe soit homogène, stabilisé pour toutesles séances avec des créneaux à horaires dédiés.

Afin que les adhérents reprennent en toute confiance et soient sensibilisés sur les conditions particulières de reprise d'activité, l'attestation de reprise devra nous être retournée dument complétée et signée.

La composition des groupes sera clairement définie, un registre de présence sera renseigné par l'entraîneur qui pourra notamment être transmis au service compétent (Agence Régionale de Santé) dans le cas d'une détection d'un cas de la COVID-19.

La reprise des activités est conditionnée à l'ouverture des différents sites. Le lien avec l'entité propriétaire est donc fondamental pour valoir les contraintes de l'activité gymnique.

L'équipe dirigeante invite tous les adhérents à télécharger l'application "TousAntiCovid" afin de faciliter le tracing.

<u>L'application TousAntiCovid est disponible au téléchargement sur</u>:





Pendant la pratique sportive, les mineurs ne sont pas soumis à l'obligation du port du masque. En revanche, en dehors des temps de pratique sportive, le port du masque est obligatoire pour tous ainsi que pour les mineurs de six ans ou plus.

2° Avant la reprise des activités

Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'activité. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas se rendre à son club.

De même, les mineurs ou les membres du foyer considérés comme des cas confirmés, ou encore identifiés comme contacts à risque, ne peuvent prendre part aux activités.

Les vestiaires ne peuvent être utilisés de manières collectives et demeurent fermés ; les gymnastes doivent arriver au club en survêtement ou tenue de sport. Une signalétique est mise en place selon les sites d'entrainements (sol, mur) pour la gestion des flux et circulation des gymnastes dans les locaux afin de respecter les gestes barrières.

La reprise des entraînements après le confinement est toujours soumise au protocole sanitaire <u>accompagné du formulaire de reprise</u> qui devra être renseigné et remis à la structure au plus tard avant le jour du 1^{er} entraînement.

Pour la salle de gymnastique 17 boulevard Victor Hugo

Segmentation du site en 2 zones pour définir la circulation des gymnastes :

- Zone d'accueil (Hall d'accueil)
- Zone d'activité (Plateau : entrainement, toilettes, zone dépôt)

La zone dépôt est le lieu où les gymnastes déposeront leurs effets vestimentaires et chaussures, dans une zone délimitée individuellement après en avoir reçu l'autorisation de l'entraîneur).

L'espace pour chaque gymnaste étant limité et contraint, certains endroits sont ainsi condamnés.

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans la salle de gymnastique.

Les gymnastes devront respecter une distance de 2 m au moins entre chaque gymnaste en respectant le marquage au sol.

Pour le gymnase Charles MEUNIER

Voici les conditions pour un bon accueil de vos enfants en cette période decrise sanitaire, merci de les respecter.

La zone dépôt est le lieu où les gymnastes déposeront leurs effets vestimentaires et chaussures, dans une zone délimitée après en avoir reçu l'autorisation de l'entraîneur).

Groupes mini-baby

Un seul accompagnant est accepté avec l'enfant. Il doit être majeur et le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans le gymnase et ce, jusqu'àla sortie de celui-ci. Merci de respecter les horaires de début des séances et de ne pas arriver en avance. Vous ne pourrez accéder à la salle avant l'horaire de début et il faut éviter les regroupements devant la porte.

La salle doit être libérée dès la fin de la séance pour que les animateurs puissent procéder au nettoyage du matériel avant la séance suivante.

Merci donc de prendre vos précautions pour un rhabillage rapide.

Groupes baby-gym et éveil

Aucun adulte ne sera accepté avec l'enfant dans la salle de pratique. L'enfant doit cependant être accompagné jusqu'à celle-ci par un adulte masqué à l'heure du début de séance et être en tenue pour la pratique deson sport et récupéré au même endroit dès la fin de la séance.

Merci de respecter les horaires de début et de fin : ne pas arriver en avance pour éviter les regroupements devant la porte de la salle de pratique.

Groupes loisirs (EDG et GL)

Aucun adulte ne sera accepté dans l'enceinte du gymnase. Vos enfants devront arriver en tenue pour la pratique sportive (à ce jour, l'utilisationdes vestiaires reste interdite).

Merci de penser à noter les noms sur les bouteilles et gourdes des enfants.

Un animateur viendra chercher vos enfants à l'heure du début de la séance devant la porte d'entrée et les raccompagnera à l'heure de la sortie.

Merci d'être à l'heure et de ne pas arriver en avance pour éviter les regroupements. Il en est de même pour la sortie, merci d'être à l'heure.

Un seul accompagnant est autorisé dans la cour et le masque y est obligatoire.

3° Avant l'entraînement

- Installation et nettoyage du matériel qui sera utilisé pendant la séance
- Préparation du matériel collectif et individuel
- Préparation de l'entraîneur : lavage des mains, port du masque
- Toutes les séances seront préparées par l'entraîneur afin de tenir compte des contraintes liées à ce protocole.

4° Accueil des gymnastes et entraînements

- L'accueil des gymnastes doit se faire au moins 15 min avant le début de la séance pour faire la présentation des règles de fonctionnement (accès aux toilettes, zone de placement, comportement à adopter...)
- Un rappel des gestes barrières doit être fait aux gymnastes
- Faire laver les mains avant et après l'entraînement à tous les gymnastes
- Procéder à l'appel qui formalise la présence des gymnastes
- Faire respecter la règle des 4m2 par personne en statique et 2m minimum entre chaque gymnaste en dynamique
- Si une parade est faite notamment pour une intervention sécurité, l'entraîneur doit se désinfecter les mains.
- Une tenue différente pour les gymnastes et les entraîneurs à chaque séance

• Un atelier ne peut être utilisé que par une seule gymnaste. Si plusieurs gymnastes l'utilisent, l'atelier devra être nettoyé entre chaque passage

5° Après la séance

- Les gymnastes après s'être habillés se dirigent vers la zone d'accueil selon les sites en respectant la distance de 2m minimum et les gestes barrières.
 Vérification par l'entraîneur du non stationnement dans cette zone jusqu'à la sortie.
- Prévoir 15 minutes de battement entre chaque séance
- L'entraîneur se lave les mains
- Un nettoyage du matériel utilisé doit être effectué.



Formulaire de reprise d'activité

Pour les mineurs

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles l'adhérent reprend une activité au sein du Club **SAINT-QUENTIN GYMNASTIQUE** dans le cadre de la sortie du confinement liée à la crise sanitairedu Covid-19.

Je soussigné(e)		
Représentant légal de l'enfant		
Numéro de licence :		
Atteste :		
 Avoir pris connaissance des modalités de reprise des activités; Être volontaire pour une reprise des activités par mon enfant en dépit de la crise sanitaire; Avoir pris connaissance des conditions sanitaires mises en place par le club conformément aux dispositions gouvernementales et de la Fédération Française de Gymnastique; S'engager à ce que mon enfant respecte les mesures obligatoires de protection; Reconnaître que malgré la mise en œuvre de conditions particulières, le club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19*; Que mon enfant ne présente pas, au moment de la reprise, de symptôme du Covid-19* et qu'il n'a pas été en contact avec une personne touchée par le Covid-19*; Ne pas amener mon enfant aux activités du club si ce dernier présente au moins un symptôme du Covid-19*; Prévenir le club si mon enfant présente un des symptômes du Covid-19*; Venir chercher mon enfant à l'entraînement sur demande des entraîneurs si ce dernier présente un des symptômes du Covid-19*. 		
Fait à Le <u>Signature</u> :		

*Symptômes du Covid-19

Hors activité sportive	 Orteils ou doigts violacés type engelure
- Fièvre	- Diarrhée
- Frissons, sensation de chaud/froids	- Maux de tête
- Toux	 Courbatures généralisées
- Douleur ou gène à la gorge	- Fatigue majeure
- Difficulté respiratoire au repos ou essoufflement anormal à l'effort	- Perte de gout ou de l'odorat
- Douleur ou gène thoracique	- Elévation de la fréquence cardiaque de repos
Pendant l'activité sportive :	- Douleurs thoraciques
- Malaise	- Perte de connaissance
- Vertiges	- Essoufflement anormal
- Palpitation (sensation de battement de cœur irrégulier ou qui	
s'emballe)	



Formulaire de reprise d'activité

Pour les majeurs

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire reprend une activité au sein du club SAINT-QUENTIN GYMNASTIQUE dans le cadre de la sortie du confinement liée à la crise sanitaire du Covid-19.

Je soussigné(e)		
Numéro de licence :		
Atteste :		
- Avoir pris connaissance des modalités de repr	ise des activités ;	
- Être volontaire pour une reprise des activités en dépit de la crise sanitaire ;		
 Avoir pris connaissance des conditions sanitair dispositions gouvernementales et de la Fédéra 	res mises en place par le club conformément aux ation Française de Gymnastique ;	
- S'engager à respecter les mesures obligatoires de protection ;		
 Reconnaître que malgré la mise en œuvre de garantir une protection totale contre une expenses; 	conditions particulières, le club ne peut me	
 Que je ne présente pas, au moment de la repr pas été en contact avec une personne touchée 		
·	résente au moins un symptôme du Covid-19*;	
 Quitter l'entraînement sur demande des entraîneurs si je présente un des symptômes du Covid-19*. 		
Fa:4-3	Ciamatura i	
Fait à Le	<u>Signature</u> :	
*Symptômes du Covid-19		
Hors activité sportive	- Orteils ou doigts violacés type engelure	

- Douleur ou gène thoracique Pendant l'activité sportive :

- Douleur ou gène à la gorge

- Frissons, sensation de chaud/froids

- Malaise

- Fièvre

- Toux

- Vertiges
- Palpitation (sensation de battement de cœur irrégulier ou qui

- Difficulté respiratoire au repos ou essoufflement anormal à l'effort

- Orteils ou doigts violacés type engelure
- Diarrhée
- Maux de tête
- Courbatures généralisées
- Fatigue majeure
- Perte de gout ou de l'odorat
- Elévation de la fréquence cardiaque de repos
- Douleurs thoraciques
- Perte de connaissance
- Essoufflement anormal